



Communiqué de presse

Nouveau service sur heero.fr

Propriétaires, personnalisez en ligne le plan de financement (durée, montant, mensualité) de votre rénovation énergétique

Paris, le 22 août 2023 – Deux ans après l'entrée en vigueur de la Loi climat, le 22 août 2021, l'un des freins à la rénovation énergétique massive du parc de logements reste le financement du reste-à-charge, c'est-à-dire le montant des travaux à financer une fois les aides déduites. Et même si des propositions sont faites, comme l'annonce par Bruno Lemaire de la possibilité de débloquer son PEL pour financer des travaux de rénovation énergétique, le reste-à-charge représente en moyenne 85 % du montant du devis. Pour accompagner au mieux les propriétaires, heero propose désormais un parcours digital complet avec une offre de crédit incluant l'avance des aides publiques et la possibilité de personnaliser son plan de financement. Les particuliers peuvent ainsi choisir le montant du crédit, sa durée et optimiser ainsi leur mensualité en fonction de leur budget.

En dépit des aides à la rénovation, le reste-à-charge constitue un frein à la rénovation

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la plateforme heero - qui accompagne les particuliers dans le financement de leur projet de rénovation et l'obtention des aides - constate une hausse du montant moyen des travaux de rénovation de plus de 24 % : 16 200 € contre 13 010 € en 2022. Deux principaux facteurs expliquent cette augmentation du « panier moyen de travaux » : la hausse du poids des installations de pompes à chaleur parmi l'ensemble des travaux réalisés, dont le coût oscille entre 7 et 15 000 €, et la hausse du prix des matériaux, qui se répercute sur le devis global. **Sur ce montant moyen de travaux de 16 200 €, les aides atteignent en moyenne 2 442 € (le montant moyen de MaPrimeRénov' est de 1 465 €, et celui des CEE de 977 €) soit 15 % du devis. Le reste-à charge moyen est donc de près de 13 758 €, soit 85 % du devis.**

« Les aides financières sont un levier efficace pour inciter à la rénovation énergétique... Reste qu'elles sont en l'état difficiles à obtenir, avec des délais trop longs et souvent un montant insuffisant dans un contexte d'inflation. Représentant en moyenne 15 % du montant des travaux, elles ne suffisent pas à en garantir le financement. Le reste-à-charge, trop important, est ainsi souvent un frein majeur pour le passage à l'acte » analyse **Romain Villain**, directeur général de heero.

[La possibilité de financer son projet de rénovation à crédit, avec avance des aides et d'optimiser le montant de sa mensualité via un nouveau parcours digital](#)

Au printemps dernier, heero a lancé une offre pour financer les travaux des particuliers via un prêt personnel bancaire. L'objectif est d'accompagner un maximum de propriétaires avec une offre de financement adaptée aux besoins (pour des montants de 4 000 à 75 000 €, sur des durées de 1 à 13 ans, à des taux entre 5,25 % et 6,9 % selon la durée et le montant financé) quels que soient les niveaux de revenus et le statut de propriétaires, occupants ou bailleurs. « *Notre objectif est de permettre à chaque propriétaire avec l'intention de rénover énergétiquement son logement de disposer d'un plan de financement global avec une expérience digitale hyper fluide, à l'euro près pour les aides, et d'amener ainsi réassurance et transparence, deux clés indispensables pour inciter le passage à l'acte* » explique Romain Villain.

Depuis cet été, Heero va plus loin en proposant un parcours digital permettant de visualiser le financement de son projet, la répartition entre les aides, le reste-à-charge et le crédit, mais également de personnaliser la durée de son crédit et sa mensualité.

Plusieurs avantages à ce parcours digital de financement :

- **La possibilité via l'offre bancaire de bénéficier d'une avance des aides à la rénovation,** évitant ainsi aux particuliers de mobiliser leur épargne, puis de patienter plusieurs semaines une fois ceux-ci terminés pour obtenir le versement des aides. **En moyenne les aides de l'Etat sont versées 2 à 3 mois après la fin des travaux soit au total un délai de 5 à 8 mois après la signature du devis des travaux. Cette avance pourra être remboursée par anticipation une fois les aides perçues, dans la limite de 10 000 €.**
- **La vision globale du budget rénovation incluant les aides, et le prêt travaux et le reste à charge.**



Pompe à chaleur de type air/eau ou eau/eau

Montant des travaux
14 000,00 €
[Modifier le montant](#)

Détail de votre financement

CEE	MaPrimeRenov'	Prêt travaux	Reste à charge
4 000 €	3 000 €	6 000 €	1 000 €

[Je demande mes aides](#)

- **La personnalisation de son plan de financement et ce en temps réel**, permettant d'ajuster le montant et la durée du crédit.

- **Un process d'obtention des aides fluide et intuitif :**
 - o Pour bénéficier de la prime CEE : le particulier transmet le devis des travaux à Heero. Heero confirme que les conditions sont bien réunies pour réaliser les travaux et l'accompagne jusqu'à son obtention
 - o Pour bénéficier de MaPrimeRénov' : même chose que pour les CEE avec en plus le fait de mandater Heero à l'ANAH
 - o Pour obtenir un prêt bancaire : le particulier demande à être rappelé par un conseiller Heero pour disposer d'une simulation de financement détaillée et ensuite mettre en œuvre le contrat de prêt

« Avec cette offre de financement, nous répondons à l'attente de nombreux particuliers pour qui financer intégralement les travaux en une fois, et attendre plusieurs mois pour obtenir les aides, peut être un frein à leur réalisation. Grâce à la personnalisation du plan de financement en fonction de l'épargne que l'on souhaite injecter dans le projet, heero rend plus transparent et compréhensible le financement de la rénovation avec l'objectif d'inciter davantage à la rénovation globale et participer ainsi, à notre échelle, à la transition énergétique. Nous avons bien conscience, en particulier dans le contexte économique actuel, que le financement est la clé pour accélérer la rénovation du parc de logements et que les seules aides publiques ne peuvent suffire... » conclut Romain Villain.

À propos de Heero :

Heero, créée et impulsée par le startup studio nantais EP, est un acteur innovant du financement de la rénovation énergétique. Il met à disposition des propriétaires un parcours client qui leur permet d'estimer le montant de leurs travaux et les aides auxquelles ils sont éligibles (CEE, MaPrimeRénov'), aides pour lesquelles Heero réalise les démarches administratives pour faciliter leur obtention. Heero propose également des solutions de financement complémentaires pour le reste-à-charge des travaux. Simplification, accompagnement et transparence sont les clés pour inciter les Français à rénover et ainsi accélérer la transition énergétique. Heero s'appuie sur le savoir-faire tech du startup studio EP- OneMakerNation, qui met à contribution ses équipes tech et data pour simplifier le parcours client, donner accès et rendre intelligibles les data des territoires.

Heero est également membre de la [French PropTech](#).

Contact presse :

Sandrine Allonier

Comniprésence

Conseil et stratégie RP

s.allonier@comnipresence.com

0661755778